



Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le 28-02-2023

ID : 011-211103924-20230222-2023\_07-DE

## COMMUNE de TOURNISSAN

Extrait du Registre des Délibérations

N° 2023-07

L'an deux mille vingt et trois, le vingt et deux février, à vingt heures cinquante, le Conseil municipal de Tournissan dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Marilyse Rivière.

Étaient présents : Pamart Pascal, Mendoza Marie-Claude, Ternois-Devalcourt Sandrine, Mazuque Sébastien, Rivière Marilyse.

Étaient absents : Bigou Idriss excusé. Guilhaumou Liliane empêchée. Chouanet Steeve procuration à Marilyse Rivière.

Secrétaire de séance : Madame Mendoza Marie-Claude.

Début du conseil : 20 h 45 mn-

Fin du conseil : 23 heures.

**OBJET : Désignation des délégués représentants la commune à la CLECT.**

### Madame la Maire

Rappelle au conseil qu'en France, la commission locale d'évaluation des charges transférées a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Cette commission est réunie chaque année pour évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres et l'affectation des Attributions Compensatoires.

Les membres de cette commission sont les représentants nommés par les conseils municipaux. Le rapport rendu par la commission doit être validé par le conseil communautaire puis par les communes membres.

Notre représentante, Mme Guilhaumou aujourd'hui empêchée a déposé sa candidature en tant que représentante, Mme Rivière, Maire propose d'assurer sa suppléance.

### Le conseil

**Après avoir délibéré par : 6 Voix POUR, 0 voix abstention et 0 voix Contre**

**NOMME** -Madame Liliane Guilhaumou représentante de la commune pour siéger à la CLECT, Commission Locale des Charges Transférées.

**PRÉCISE** - Que Madame Marilyse Rivière sera sa suppléante en l'absence de la déléguée

**AINSI** -Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Marilyse Rivière,  
Maire

